



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 28

DEUXIÈME SESSION, TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

M. GERRARD propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 202 — *Loi modifiant la Loi sur les services de santé et la Loi sur l'assurance-maladie/The Health Services Amendment and Health Services Insurance Amendment Act.*

Il s'élève un débat.

MM. GERRARD et DEWAR, M^{me} STEFANSON, M. le *ministre* SWAN ainsi que M. LAMOUREUX interviennent.

Pendant le débat, le président intervient et demande au député d'Inkster, qui a utilisé les termes « having the guts », de se rétracter.

M. LAMOUREUX se rétracte et termine son intervention.

M. MARTINDALE intervient. M^{me} HOWARD exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. MARTINDALE présente la proposition suivante :

Proposition n° 3 : Traite des personnes

Attendu :

que tous les gens, sans exception, ont un droit fondamental à l'autodétermination et que ce droit ainsi que son exercice sont essentiels à toute société démocratique;

que l'esclavage, la torture et la séquestration sont peut-être les infractions les plus odieuses à ce droit fondamental;

que plus de 95 % des gens qui sont victimes de la traite des personnes sont des femmes et des enfants et qu'approximativement 80 % d'entre eux sont en proie à l'exploitation sexuelle, soit la pire exploitation possible puisqu'elle est fondée à la fois sur la classe, la race et le genre;

que les femmes victimes de la traite des personnes viennent en grande partie de l'Europe de l'Est;

qu'une grande partie des femmes qui sont attirées par le commerce mondial du sexe connaissent la pauvreté extrême dans leur pays d'origine et qu'elles sont séduites par la possibilité d'être bien rémunérées en tant qu'employées domestiques, serveuses ou ouvrières d'usines dans un pays industrialisé;

que lorsqu'elles arrivent à destination, ces femmes sont dépouillées de leurs effets personnels, de leur passeport ainsi que de leurs pièces d'identité et qu'elles sont immédiatement exploitées et forcées à travailler en tant que prostituées dans des maisons de prostitution, des studios de massage ou des résidences privées et ce, dans des conditions déplorables;

que le VIH, le sida, les maladies vénériennes, les grossesses non désirées, la pharmacodépendance, les traumatismes psychologiques ainsi que les ravages physiques causés quotidiennement par leurs « clients » sont tous des conséquences de la séquestration et de la torture qu'endurent ces femmes et ces enfants;

qu'au Canada, la traite des personnes constitue un crime sous le régime du *Code criminel du Canada*, selon qu'il s'agisse d'enlèvement, de séquestration, d'extorsion, de voies de fait, d'agression sexuelle, d'infractions liées à la prostitution ou au crime organisé ou encore, depuis peu, de traite de personnes au sens de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* qui prévoit des peines allant jusqu'à l'emprisonnement à perpétuité et des amendes atteignant un million de dollars;

que la traite des femmes et des enfants est un problème mondial qui dépasse les frontières nationales et qui nécessite une réponse concertée des gouvernements du monde en termes de surveillance, d'enquête et de poursuite afin que cesse cette exploitation brutale,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement fédéral à collaborer avec toutes les parties concernées, qu'elles soient d'ordre gouvernemental ou non gouvernemental, public ou privé, afin d'établir une stratégie internationale visant à combattre de façon collective cette exploitation internationale;

que l'Assemblée exhorte le gouvernement provincial à envisager de travailler de concert avec d'autres autorités législatives afin de mieux faire connaître ce problème.

Il s'élève un débat.

M. MARTINDALE, M^{mes} DRIEDGER et SELBY, M. SCHULER, M^{mc} MARCELINO ainsi que M. LAMOUREUX interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

TREIZE HEURES TRENTE

M. le *ministre* CHOMIAK propose la première lecture du projet de loi 26 — *Loi modifiant la Loi sur la profession d'avocat/The Legal Profession Amendment Act*.

M. GERRARD propose la première lecture du projet de loi 228 — *Loi sur l'obligation de faire rapport des émissions de gaz à effet de serre/The Greenhouse Gas Emissions Reporting Act* — dont l'objet a été indiqué.

Présentation et lecture de pétitions :

M^{me} STEFANSON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre de la Gestion des ressources hydriques envisage d'imposer un moratoire annuel sur la pêche de toutes les espèces de poisson du lac Dauphin et de ses affluents du 1^{er} avril au 15 mai, qu'elle envisage de mener des études sur les populations de poisson qui se trouvent dans le lac Dauphin afin d'aider à évaluer la santé de ces populations et qu'elle envisage de prendre toute mesure nécessaire à leur protection ou à leur croissance. (T. Urbanovitch, P. Podworny, G. Livingston et autres)

M^{me} TAILLIEU — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports envisage de faire de l'achèvement des travaux de division de la route transcanadienne à Headingley en 2008 une priorité du gouvernement provincial et qu'il envisage d'examiner la possibilité de prendre d'autres mesures visant à améliorer la sécurité des automobilistes pendant ces travaux. (L. Sykes, S. Sykes, J. Newton et autres)

M. MAGUIRE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre de la Santé envisage de prendre des mesures sérieuses afin de pourvoir les postes vacants d'infirmières dans les foyers de soins personnels de la ville de Virden et qu'elle envisage de rouvrir les lits qui avaient été fermés en raison du manque d'infirmières et de s'engager à assurer le retour à Virden des personnes âgées qui ont dû quitter leur communauté, accordant ainsi la priorité aux besoins de ces personnes, et ce, dès que des lits seront disponibles. (E. Clark, D. Forster, D. Noble et autres)

M. DYCK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre de la Santé envisage fortement d'accorder la priorité au financement et à la dotation en personnel d'un établissement de soins de longue durée de 100 lits afin que les clients ne soient pas exposés à des conditions dangereuses et que les lits du Centre de santé Boundary Trails demeurent disponibles pour les patients nécessitant des soins actifs plutôt que pour les clients en attente d'hébergement. (I. Hildebrand, T. Klassen, K. Hildebrand et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à envisager de garantir à 80 % des personnes qui ont de la famille au Manitoba et qui présentent une demande que celle-ci sera traitée dans un délai de 90 jours et à envisager de renoncer à l'utilisation de la liste des emplois très demandés pour les candidats au Volet Soutien Familial. (A. Castro, D. Abarientos, A. Kalaw et autres)

M^{me} DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre des Services à la famille et du Logement à envisager de remédier à la pénurie d'éducateurs de la petite enfance, en permettant aux garderies d'offrir des salaires et des avantages sociaux concurrentiels et à envisager également de prévoir efficacement les besoins futurs des collectivités en croissance, de faire de l'établissement de services de garde viables et accessibles une priorité, de créer un organisme chargé de conseiller et de soutenir les conseils de bénévoles des garderies et de créer des listes d'attentes régionales centralisées permettant d'accéder aux places de garderies ainsi qu'à encourager tous les députés de l'Assemblée législative à envisager de participer plus étroitement aux activités des garderies de leur circonscription électorale. (L. Manson, S. Charney, L. Rumak et autres)

M. GOERTZEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre de l'Infrastructure et des Transports à envisager d'approuver la construction d'un passage pour piétons éclairé à l'intersection de la route provinciale n^o 206 et de l'avenue Centre. (D. Young, T. Rogalsky, A. Henry et autres)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M. CULLEN, M^{me} la ministre ALLAN, M^{me} ROWAT, MM. JENNISSON et LAMOUREUX font des déclarations de député.

Conformément au paragraphe 31(8) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur le rejet de tout déni de l'Holocauste sera examinée le mardi 29 avril 2008.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le ministre CHOMIAK voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 3 — *Loi modifiant le Code de la route/The Highway Traffic Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M^{me} ROWAT pour la reprise du débat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le ministre CHOMIAK voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 4 — *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale (médiateurs et enquêteurs familiaux)/The Provincial Court Amendment Act (Family Mediators and Evaluators)*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. DYCK pour la reprise du débat.

MM. HAWRANIK et LAMOUREUX interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* CHOMIAK voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 5 — *Loi sur la sécurité des témoins /The Witness Security Act*.

Le débat se poursuit.

MM. HAWRANIK et LAMOUREUX interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* MACKINTOSH voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 7 — *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille (obligation de signaler la pornographie juvénile)/The Child and Family Services Amendment Act (Child Pornography Reporting)*.

Le débat se poursuit.

M. BRIESE intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} la *ministre* MELNICK voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 8 — *Loi sur la réduction du phosphore (modification de la Loi sur la protection des eaux)/The Phosphorus Reduction Act (Water Protection Act Amended)*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. HAWRANIK pour la reprise du débat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* ROBINSON voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 10 — *Loi sur la Bibliothèque de l'Assemblée législative/The Legislative Library Act*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. HAWRANIK pour la reprise du débat.

M^{me} ROWAT et M. LAMOUREUX interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* SELINGER voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 12 — *Loi sur le transfert des valeurs mobilières/The Securities Transfer Act*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. DYCK pour la reprise du débat.

MM. HAWRANIK, FAURSCHOU et LAMOUREUX interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M. le *ministre* CHOMIAK propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 20 — *Loi sur la déclaration obligatoire des blessures par balle et par arme blanche/The Gunshot and Stab Wounds Mandatory Reporting Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* CHOMIAK ainsi que MM. HAWRANIK et LAMOUREUX interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} la *ministre* OSWALD voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 9 — *Loi modifiant la Loi sur la protection des personnes recevant des soins/The Protection for Persons in Care Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. HAWRANIK pour la reprise du débat.

MM. GOERTZEN et LAMOUREUX interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} la *ministre* OSWALD voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 11 — *Loi modifiant la Loi sur l'optométrie/The Optometry Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. HAWRANIK pour la reprise du débat.

MM. GOERTZEN et LAMOUREUX interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M^{me} la *ministre* OSWALD propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 18 — *Loi sur l'analyse de fluides corporels et la communication des résultats d'analyse/The Testing of Bodily Fluids and Disclosure Act*.

Il s'élève un débat.

Mardi 22 avril 2008

M^{me} la *ministre* OSWALD intervient. L'Assemblée permet à M. LAMOUREUX de poser des questions à la ministre de la Santé.

MM. GOERTZEN et LAMOUREUX interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hicke